



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Concilier l'Economie et le Social et Aider aux Mutations – Avenant n°4 à Convention d'objectifs et de moyens 2023 à 2025 et versement de la subvention 2026**

L'Association Concilier l'Economie et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) se positionne depuis plus de cinquante ans comme un acteur de la formation professionnelle sur le territoire de Dijon et de la Métropole. Elle intervient dans les quartiers et les communes, auprès des publics les plus fragiles.

Elle a pour objet la gestion d'un organisme de formation qui réalise des actions de formation continue, d'orientation, d'insertion, de qualification professionnelle, de certification et toute autre activité éducative susceptible de favoriser le développement des capacités culturelles, sociales et professionnelles des personnes dans et hors des entreprises.

Un réseau de partenaires soutient le CESAM depuis plusieurs années dont Dijon métropole, la ville de Dijon et son Centre Communal d'Action sociale.

En 2023, les trois collectivités ont souhaité renforcer leur partenariat pour soutenir les actions du CESAM en concluant une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2023 – 2025 qui fixe les modalités de mise en œuvre et de financement des actions déployées par l'association, à savoir :

- la plate-forme VIA (Vers l'Insertion et les Apprentissages),
- les Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP)
- les Ateliers socio-linguistiques (ASL) dans les quartiers Politique de la Ville et les quartiers de veille,
- les Ateliers socio-linguistiques (ASL) au sein des Maisons d'Éducation Populaire hors quartiers Politique de la Ville,
- l'inclusion numérique (auprès des aidants et des usagers),
- les ateliers Alpha à visée parentalité.

Trois avenants ont modifié cette convention en 2024 et 2025. Ainsi, les financements de Dijon métropole au titre de la Politique de la Ville font l'objet d'une convention propre au contrat de ville et à ses partenaires (avenant 2). La subvention allouée pour les « Ateliers alpha » par Dijon Métropole a été fixée à 10 000 €.

Afin de maintenir l'offre de service auprès des habitants en 2026 et permettre la préparation de la future convention intégrant les financements de droit commun des partenaires et les orientations issues des prochaines échéances, il y a lieu de prolonger d'une année, la convention 2023-2025.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°4 à la convention conclue entre Dijon métropole, la Ville de Dijon et son CCAS pour la période 2023-2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°4, joint à la première délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser une subvention de 10 000 € pour le déploiement des « Ateliers Alpha », prévue dans le cadre de la convention DM 2023_013_20230216 et son avenant n°2 ;
- **de prélever** cette somme sur le budget 2026.

SCRUTIN POUR : 42

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)

